

POLE EGALITE EDUCATION CITOYENNETE
DIRECTION EDUCATION JEUNESSE SPORT
SERVICE JEUNESSE ET SPORT

Affaire suivie par

Catherine TOLLEMER

Tél. : 02 99 02 36 88

cyril.kerlogot@ille-et-vilaine.fr

Réf. 3101

**A l'ensemble des comités et clubs sportifs
breilliens**

Rennes, le

01 JUL. 2019

Objet : Opération "Coupons sport" 2019-2020

Mesdames, Messieurs les Présidente.s,

Depuis la saison sportive 2018-2019, le Département a décidé de maintenir le dispositif « Coupons sport » en supportant seul son financement, afin de permettre aux jeunes breilliens de pratiquer une activité physique et sportive dans de bonnes conditions. J'ai le plaisir de vous informer que la commission permanente du 27 mai 2019 a voté à l'unanimité l'adoption de la reconduction du dispositif « Coupon sport » pour la saison sportive 2019-2020.

Cette aide s'adresse aux jeunes qui remplissent les conditions suivantes :

- Etre âgés de 11 à 15 ans (nés entre 2004 et 2008)
- Etre bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire (ARS)
- Etre inscrit dans une association sportive affiliée à une fédération agréée par le ministère des sports et à l'Agence Nationale des Chèques Vacances (A.N.C.V.).

Par ailleurs, le barème de la prise en charge reste le suivant :

Coût de l'adhésion + licence	Coupon sport
De 45 € à 90 €	1 coupon sport soit 20 €
Au-delà de 91 €	2 coupons sport soit 40 €

Pour effectuer votre demande de coupons sport, je vous invite à renseigner le bordereau ci-joint et à recueillir les documents nécessaires (copies de l'attestation de l'ARS et du livret de famille ou d'une pièce d'identité) puis à transmettre l'ensemble au service "Jeunesse et Sport" qui se chargera de vérifier l'éligibilité des sportifs au dispositif puis de procéder à la demande de remboursement auprès de l'A.N.C.V.

Pour toutes demandes complémentaires de renseignements sur le dispositif "Coupon Sport", vous pouvez adresser un courriel à jeunesse.sport@ille-et-vilaine.fr

Je vous prie de croire, Mesdames et Messieurs les Présidente.s, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Vice-Président du Conseil Départemental
Délégué au Sport



Frédéric BOURCIER

COUPON SPORT 35

GUIDE PRATIQUE 2019 – 2020

Ce guide a pour vocation d'accompagner les dirigeants des associations sportives dans la mise en œuvre du dispositif « Coupon Sport 35 » pour l'année 2019-2020.

Le Département a réalisé un aide-mémoire en 4 étapes pour simplifier les tâches administratives des bénévoles et des salariés.

Etape n°1 : Affiliation à l'A.N.C.V. (Agence Nationale des Chèques Vacances)

Si vous avez déjà participé au dispositif « Coupon sport 35 » vous avez un numéro de convention et un code de connexion pour le site de l'A.N.C.V. Ainsi, vous disposez d'un accès immédiat à vos bordereaux de remise de coupon sport.

Si vous n'avez jamais participé au dispositif « Coupon sport 35 » vous devez au préalable vous assurer que votre association sportive soit affiliée à une fédération française agréée par le Ministère des sports.

Ensuite, vous devez aller sur le site internet de l'A.N.C.V. <https://www.ancv.com/> avec votre numéro de SIRET (Identifiant INSEE), il sera obligatoire pour conventionner.

- Accéder à mon espace (clic)
- Aller à la rubrique « Professionnel du Tourisme et du sport » (clic)
- Je souhaite me conventionner (clic)

Pour vous accompagner vous pouvez contacter le centre de relation client ☎ 0 969 320 616 (numéro gratuit)

L'A.N.C.V. vous adressera une confirmation d'affiliation aux coupons sport comprenant :

- Un exemplaire de la convention
- Des bordereaux de remise des coupons sport, ils seront à joindre pour le remboursement.

Etape n°2 : Information à donner aux familles

Seuls les jeunes de 11 à 15 ans, nés entre 1^{er} janvier 2004 et le 31 décembre 2008 peuvent bénéficier d'une réduction à leur adhésion à un club sportif au titre du dispositif « Coupon Sport 35 ».

Pour cela, les familles éligibles doivent présenter à leur club les pièces suivantes :

- Une copie de l'Attestation de Rentrée Scolaire de 2019 (A.R.S.) ;
- Une copie de la pièce d'identité : livret de famille ou carte d'identité ou passeport de l'enfant

Le barème de la prise en charge est le suivant :

Coût de l'adhésion + licence	Réduction du coupon sport
De 45 € à 90 €	1 coupon sport soit 20 €
Au-delà de 91 €	2 coupons sport soit 40 €

Etape n°3 : Inscription du jeune dans le dispositif « Coupon sport 35 » par le club

- Compléter le listing coupon sport 2019-2020. Cette fiche de renseignements est importante, c'est le lien entre vous et le service « jeunesse et sport » du Département (joint à ce document)
- Vérifier les documents justificatifs et les joindre au listing
- Joindre un bordereau de remise coupon sport A.N.C.V. avec les identifiants du club

Il vous faudra adresser l'ensemble des pièces à :

*Département d'Ille-et-Vilaine
Service « jeunesse et sport »
19, avenue Charles Tillon
35000 RENNES*

Etape n°4 : Modalités de remboursement

Pour les familles :

- Soit le club fait payer intégralement les familles (licence + adhésion) et rembourse la famille à posteriori
- Soit le club déduit immédiatement la valeur des coupons sport au moment de l'adhésion du jeune

Pour le club :

- Le remboursement sera effectué par l'A.N.C.V. après contrôle des documents par le service jeunesse et sport du Département. Le remboursement intervient sous un délai d'un mois

Contact pour toutes informations pratiques :

jeunesse.sport@ille-et-vilaine.fr



Listing COUPON SPORT 35 2019 - 2020

Nom de l'association :

Adresse – CP – Ville de l'association :

Fédération d'affiliation :

Nom d'un contact :

Président.e Trésorier.e secrétariat

Téléphone :

Contact Mail :

Nom	Prénom	Sexe H/F	Date de naissance	Commune de l'enfant	Coût adhésion + licence	Nouveau licencié ? Oui/non

Listing à renvoyer accompagné des copies :
Attestation d'Allocation de Rentrée Scolaire. Une pièce d'identité ou du livret de famille ou passeport.
Et du bordereau de remise Coupon Sport ANCV (de couleur vert) à :

**Département d'Ille-et-Vilaine - Direction Education Jeunesse Sport - Opération coupons sport -
 1 avenue de la Préfecture – CS 24218 – 35042 Rennes Cedex**

Nom	Prénom	Sexe M/F	Date de naissance	Commune de l'enfant	Coût adhésion + licence	Nouveau licencié ? Oui/non

**Listing à renvoyer accompagné des copies :
Attestation d'Allocation de Rentrée Scolaire. Une pièce d'identité ou du livret de famille ou passeport.
Et du bordereau de remise Coupon Sport ANCV (de couleur vert) à :**

**Département d'Ille-et-Vilaine - Direction Education Jeunesse Sport - Opération coupons sport -
1 avenue de la Préfecture - CS 24218 - 35042 Rennes Cedex**